

Date de dépôt: 28 août 2008

Messagerie

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : De gros bénéficiaires de l'Euro échapperont aux Genevois

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Tel est le titre d'un journal gratuit à l'orée de l'Euro 08. La société NEPSA a été mandatée par l'Etat pour organiser les festivités à Genève autour de l'Euro. De ce fait, elle a obtenu des subventions publiques à hauteur de 1,6 million. En cas de succès financier, cette même société doit rétrocéder 50% de ses bénéfices à l'Etat.*

*La partie la plus lucrative des recettes probables (on parle de millions de francs), la vente des bières pression en exclusivité sur les sites de Plainpalais, du Bout-du-Monde et des Vernets a été confiée à APSA par NEPSA. Les deux sociétés ont la même adresse à Meyrin et poursuivent les mêmes buts, selon le registre du commerce. Si NEPSA et APSA ne sont pas officiellement liées, les administrateurs respectifs de l'une et de l'autre de ces sociétés sont associés au sein d'une autre société (CPF Genève Organisation SA) qui, elle aussi, poursuit les mêmes buts, selon son inscription au registre du commerce.*

*Selon le responsable de communication du DCTI, Laurent Forestier, APSA rétrocèdera 50% de ses bénéfices à NEPSA. A son tour, je le rappelle, NEPSA versera 50% de ses bénéfices à l'Etat. Du coup, **ce ne sont que 25% des bénéfices de la vente des bières pression qui seront rétrocédés à l'Etat.***

*Ma question est la suivante :*

*Le contrat liant l'Etat de Genève et l'administrateur de NEPSA, dans le cadre des festivités de l'Euro 08, a-t-il été rédigé en tenant compte de l'éthique dans l'attribution des marchés et des risques des intérêts croisés potentiels ?*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Dans le cadre de l'organisation des manifestations annexes à l'EURO 2008 à Genève, la volonté du Conseil d'Etat a toujours été de limiter les risques au maximum. L'Etat était prêt à assumer son rôle dans l'accueil de la manifestation et à coordonner les diverses activités à Genève, mais il s'est d'entrée de jeu appuyé sur des professionnels de l'événementiel pour l'organisation de manifestations demandant des engagements financiers importants.

Pour l'organisation des manifestations annexes, c'est la société NEPSA, avec qui l'Etat de Genève a conclu, après un appel d'offres, un contrat d'organisation, qui a assumé les risques financiers avec ses sous-traitants et leurs contractants. Le contrat prévoit une participation de 50% de l'Etat de Genève au bénéfice net de NEPSA, après déduction des charges et impôts. Les risques financiers étant portés par l'ensemble des partenaires privés impliqués, dont les sous-traitants de NEPSA, il est normal que la répartition des bénéfices corresponde à la prise de risques.

Par ailleurs, le contrat prévoit un droit de regard régulier sur les comptes de NEPSA. D'autre part, l'Etat avait également prévu, en 2005 déjà, un audit final à la clôture des comptes de NEPSA.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot